

DEMANDEURS D'EMPLOI



PÔLE EMPLOI
pole-emploi.fr
3949

Si vous êtes demandeur d'emploi, domicilié en Haute-Garonne, mais hors Ressort Territorial de Tisséo, ou allocataire du RSA, domicilié en Haute-Garonne, veuillez contacter le Conseil Départemental.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
haute-garonne.fr
0800 01 15 93

	Conditions d'accès	Niveau de réduction	Titres disponibles		Durée de validité du droit à réduction	Justificatifs à fournir	
			pour vos voyages réguliers	pour vos voyages occasionnels			
Demandeurs d'Emploi Indemnisés	<ul style="list-style-type: none"> être âgé de 16 à 67 ans révolus, être domicilié sur l'une des communes du Ressort Territorial de Tisséo Collectivités⁽¹⁾ (seule l'adresse figurant sur le justificatif Pôle Emploi sera prise en compte) être inscrit à Pôle Emploi, être un demandeur d'emploi indemnisé par Pôle Emploi ou un organisme tiers OU non indemnisé et avoir un revenu mensuel⁽²⁾ inférieur ou égal au SMIC, ne pas percevoir le RSA (socle, majoré ou socle et activité). 	1 revenu mensuel supérieur à 2 660€ ⁽²⁾⁽³⁾	31 jours	 55€ 27,50 €	10 dép.	 14,80€ 8,70 €	<ul style="list-style-type: none"> pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi : <ul style="list-style-type: none"> -Attestation des périodes indemnisées du mois précédent. -Dernier avis d'impôt.⁽⁵⁾ pour les demandeurs d'emploi indemnisés par un organisme tiers : <ul style="list-style-type: none"> -Avis de situation Pôle Emploi de moins d'1 mois. -Dernier avis d'impôt.⁽⁵⁾ -Justificatif de paiement de l'organisme payeur tiers du mois précédent.
		2 Indemnit� journali�re sup�rieure � 45€ ⁽³⁾	31 jours	 55€ 16,70 €	10 d�p.	 14,80€ 6,60 €	
		3 Indemnit� journali�re entre 27�01 et 45� ⁽³⁾	31 jours	 55€ 11,20 €	10 d�p.	 14,80€ 4,50 €	
		4 Indemnit� journali�re entre 0�01 et 27� ⁽³⁾	Gratuit�	 -	-	-	
Demandeurs d'emploi non indemnis�s		3 Revenu mensuel individuel inf�rieur ou �gal � 1 330� ^{(2) (3)}	31 jours	 55€ 11,20 €	10 d�p.	 14,80€ 4,50 €	6 mois ⁽⁴⁾ -Dernier avis d'impôt. ⁽⁵⁾ -Avis de situation Pôle Emploi de moins d'1 mois.

(1) liste ci-dessous. (2) calcul du revenu mensuel individuel = revenu fiscal de r f rence / 12 / nombre de parts du foyer.

(3) valeurs au 1^{er} octobre 2022 (revalorisation en fonction des indicateurs officiels).

(4) ce droit   r duction est renouvelable, sous r serve de remplir les conditions requises, 5 jours maximum avant sa fin de validit .

(5) jusqu'au 30 septembre 2022, vous pouvez pr senter votre avis d'imp t 2021 sur les revenus 2020. A partir du 1er octobre 2022, vous devez pr senter votre avis d'imp t 2022 sur les revenus 2021.

COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL DE TISSÉO

A

Aigrefeuille - Aucamville -
Aureville - Aussonne - Auzeville-
Tolosane - Auzielle - Ayguesvives

B

Balma - Baziège - Beaupuy -
Beauzelle - Belberaud - Belbeze-
de-Lauragais - Blagnac - Bonrepos-
sur-Aussonnelle - Bragayrac - Brax
Bruguières

C

Castanet-Tolosan - Casteginest
Castelmaurou - Clermont-Le-
Fort - Colomiers - Cornebarrieu
Corronsac - Cugnaux

D

Deyme - Donneville -
Dremil-Lafage

E

Eaunes - Empeaux -
Escalquens - Espanes

F

Fenouillet - Flourens -
Fonbeauzard - Fonsorbes -
Fourquevaux - Frouzins

G

Gagnac-sur-Garonne -
Goyrans - Gratentour

I

Issus

L

La Salvetat-St-Gilles - Labarthe-
sur-Lèze - Labastide-Beauvoir
Labastidette - Labège - Lacroix-
Falgarde - Lamasquère - Lapeyrouse-
Fossat - Launaguet Lauzerville
- Lavernose-Lacasse - Le Fauga -
Lespinasse - L'Union

M

Mervilla - Mondonville - Mondouzil
Mons - Montberon - Montbrun-
Lauragais - Montgiscard - Montlaur
Montrabé - Muret

N

Nouailles

O

Odars

P

Pechabou - Pechbonnieu - Pechbus-
que - Pibrac - Pin-Balma - Pinsaguel -
Pins-Justaret Plaisance-du-Touch -
Pompertuzat - Portet-sur-Garonne -
Pouze

Q

Quint-Fonsegrives

R

Ramonville-St-Agne - Rebigue -
Roques-sur-Garonne - Roquettes
Rouffiac-Tolosan

S

Sabonnères - Saiguède - St-Alban -
St-Clar de Rivière St-Geniès-Bellevue -
St-Hilaire - St-Jean - St-Jory St-Loup -
Cammass - St-Lys - St-Orens-de-Ga-
meville - St-Thomas Saubens - Seilh -
Seysse

T

Toulouse -
Tournefeuille

V

Varennès - Vieille-Toulouse
Vigoulet-Auzil - Villate -
Villeneuve-Tolosane